



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2015

---

*Février 2016*

---

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>Pages</u>
Bilan.....	3
Compte de résultat net.....	4
Etat du résultat global.....	5
Etat de variation des capitaux propres.....	6
Etat des flux de trésorerie.....	7
Notes annexes aux états financiers.....	8
• <i>Règles et méthodes comptables</i> .....	8
• <i>Informations sur le bilan et le hors bilan</i> .....	28
• <i>Informations sur le compte de résultat</i> .....	64
• <i>Divers</i> .....	68

## Bilan au 31 décembre 2015

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/15 (1)	31/12/14 (2) (*)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
<b>ACTIF</b>					
Avoirs en or	6	780 079	760 464	19 615	3
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	7	746 461	644 976	101 485	16
Avoirs en monnaies étrangères	8	5 998 380	5 664 990	333 390	6
Créances sur les établissements de crédit	9	3 295 979	2 565 454	730 525	28
Créances sur les Trésors Nationaux	10	779 261	754 174	25 087	3
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	11	1 079 182	1 021 189	57 993	6
Autres investissements financiers (*)	12	135 700	85 890	49 810	58
Biens immobiliers de placement	13	4 457	1 340	3 117	233
Autres immobilisations (*)	13	426 676	433 370	-6 694	-2
Autres actifs (*)	14	192 845	229 008	-36 163	-16
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13 439 020</b>	<b>12 160 855</b>	<b>1 278 165</b>	<b>11</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>					
Billets et monnaies en circulation	15	5 863 004	5 247 777	615 227	12
Comptes créditeurs et dépôts	16	3 417 627	3 097 156	320 471	10
Transferts à exécuter	17	72 466	17 919	54 547	304
Engagements en monnaies étrangères	18	14 073	9 652	4 421	46
Engagements envers le Fonds Monétaire International	19	1 849 007	1 684 679	164 328	10
Autres passifs	20	196 082	91 885	104 197	113
Provisions pour risques et charges	21	81 460	69 824	11 636	17
Réserve de réévaluation des devises	22	75 226	118 561	-43 335	-37
Réserve de réévaluation des instruments financiers	23	72 693	69 161	3 532	5
Capital et Réserves	24	1 747 942	1 722 963	24 979	1
Résultat		49 440	31 278	18 162	58
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>13 439 020</b>	<b>12 160 855</b>	<b>1 278 165</b>	<b>11</b>

(\*) Les immobilisations financières de la rubrique « Autres immobilisations » ont été reclassées vers le poste « Autres investissements financiers » ou « Autres actifs », en application de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » (Cf. Notes 13 & 14).

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2015, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

## Compte de Résultat net au 31 décembre 2015

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2015 (1)	31/12/2014 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
Produits d'intérêts		161 086	143 341	17 745	12
Charges d'intérêts		6 746	5 971	775	13
<b>Résultat net d'intérêts (a)</b>	29	<b>154 340</b>	<b>137 370</b>	16 970	12
<b>Dividendes (b)</b>		<b>1 017</b>	<b>1 015</b>	2	0
Produits de commissions		51 961	48 215	3 746	8
Charges de commissions		160	147	13	9
<b>Résultat net des commissions (c)</b>		<b>51 801</b>	<b>48 068</b>	3 733	8
Produits sur opérations de change		306 620	174 287	132 333	76
Charges sur opérations de change		354 033	218 505	135 528	62
<b>Résultat net de change (d)</b>	30	<b>-47 413</b>	<b>-44 218</b>	-3 195	7
Prélèvement sur la réserve de réévaluation des devises (e)		49 435	45 765	3 670	8
<b>Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d) + (e)</b>		<b>209 180</b>	<b>188 000</b>	<b>21 180</b>	<b>11</b>
Autres produits ordinaires	31	19 670	6 122	13 548	221
<b>Total des produits nets</b>		<b>228 850</b>	<b>194 122</b>	<b>34 728</b>	<b>18</b>
Entretien de la circulation fiduciaire	32	29 725	31 610	-1 885	-6
Frais généraux	33	116 620	113 227	3 393	3
Autres charges ordinaires	34	3 220	2 915	305	10
Dotations nettes aux amortissements & provisions	35	29 845	15 092	14 753	98
<b>Charges d'exploitation générale</b>		<b>179 410</b>	<b>162 844</b>	<b>16 566</b>	<b>10</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>49 440</b>	<b>31 278</b>	<b>18 162</b>	<b>58</b>

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2015, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

## Etat du résultat global au 31 décembre 2015

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/15 (1)	31/12/14 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
<b>Résultat net de l'exercice (1)</b>		<b>49 440</b>	<b>31 278</b>	<b>18 162</b>	<b>58</b>
<b>Autres éléments du résultat global (2)</b>		<b>15 333</b>	<b>51 266</b>	<b>-35 933</b>	<b>-70</b>
<b><i>Eléments imputés qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</i></b>		<b>15 333</b>	<b>51 266</b>	<b>-35 933</b>	<b>-70</b>
Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or		19 616	51 266	-31 650	-62
Plus-value de réévaluation des immobilisations		682	0	682	-
Ecart actuariels au titre des prestations définies		-4 965	0	-4 965	-
<b><i>Eléments pouvant donner lieu à reclassification en résultat</i></b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains ou pertes latents des actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-	-
Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie		-	-	-	-
<b>Résultat global de l'exercice (1) + (2)</b>		<b>64 773</b>	<b>82 544</b>	<b>-17 771</b>	<b>-22</b>

N.B. : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2015, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

## Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2015

(En millions de FCFA)

	Capital	Réserves statutaire et générale	Autres réserves	Revenus/ Résultats accumulés	Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
<b>Solde des capitaux propres au 31 décembre 2014</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>276 881</b>	<b>31 278</b>	<b>940 046</b>	<b>1 754 241</b>
Résultat net de l'exercice	-	-	-	49 440	-	49 440
Affectation	-	-	13 458	-31 278	-	-17 820
Prélèvements	-	-	-3 812	-	-	-3 812
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 333</b>	<b>15 333</b>
- Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur des placements disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	-	-	-	-	19 616	19 616
- Gains ou pertes différés sur couverture en flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
- Plus-value de réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	682	682
- Ecart actuariels au titre des prestations définies	-	-	-	-	-4 965	-4 965
<b>Solde des capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>286 527</b>	<b>49 440</b>	<b>955 379</b>	<b>1 797 382</b>

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2015, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

## Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2015

(en millions de FCFA)

Libellés	31/12/2015	31/12/2014
<b><u>ACTIVITE D'EXPLOITATION</u></b>		
<b>Résultat net</b>	<b>49 440</b>	<b>31 278</b>
+ Dotations aux amortissements	17 946	13 122
+ Dotations aux provisions	20 640	3 352
+/- Autres mouvements	-1 951	-
- Reprises d'amortissements	-	-
- Reprises de provisions	-8 741	-1 383
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-12 970	-52
- Dividendes perçus	-1 017	-1 015
<b>+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)</b>	<b>63 347</b>	<b>45 302</b>
<b>(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)</b>	<b>-542 949</b>	<b>-846 956</b>
Créances sur les établissements de crédit	-730 525	-838 841
Créances sur les Trésors nationaux	-25 087	66 186
Autres créances d'exploitation (*)	<b>212 663</b>	<b>-74 301</b>
<b>Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)</b>	<b>1 064 623</b>	<b>1 021 284</b>
Billets & monnaies émis	615 227	472 206
Comptes courants & dépôts	320 471	639 520
Transferts à exécuter	54 547	-46 566
Autres dettes d'exploitation	104 197	-49 377
Réserve de réévaluation Or	19 616	51 266
- Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises	-49 435	-45 765
<b>+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)</b>	<b>585 021</b>	<b>219 630</b>
<b><u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u></b>		
- Acquisition d'immobilisations financières	-49 810	-7 574
- Acquisition d'autres immobilisations	-13 687	-13 944
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	12 970	52
+ Dividendes reçus	1 017	1 015
± Opérations pour compte des Trésors nationaux	-57 993	-93 901
<b>- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)</b>	<b>-107 503</b>	<b>-114 352</b>
<b><u>ACTIVITE DE FINANCEMENT</u></b>		
- Dividendes distribués	-	-
- Autres affectations résultat exercice précédent	-12 000	-
+ Autres réserves	-	-
± Engagements à long terme	168 749	200 400
<b>+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)</b>	<b>156 749</b>	<b>200 400</b>
<b>= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)</b>	<b>634 267</b>	<b>305 678</b>
<b>+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)</b>	<b>4 982 769</b>	<b>4 677 091</b>
<b>= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)</b>	<b>5 617 036</b>	<b>4 982 769</b>
<b>Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Avoirs en or	780 079	760 464
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	746 461	644 976
Avoirs en monnaies étrangères (**)	4 090 496	3 577 329
<b>Total</b>	<b>5 617 036</b>	<b>4 982 769</b>

(\*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

(\*\*) Cf. Notes 2.13 et 25

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2015, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

---

## **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **Note 1 – Cadre juridique et activités**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements ainsi qu'aux collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut, également, prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

---

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit (8) Agences Principales et quinze (15) Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend également une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). En outre, elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

## **Note 2 – Résumé des principes et méthodes comptables**

### **2.1- Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2015**

Les états financiers de la BCEAO satisfont aux dispositions des Statuts de la BCEAO en matière de comptabilité et d'informations à fournir. Ils sont, également, élaborés sur la base des normes comptables internationales d'information financière (IFRS) et des règles spécifiques à la Banque Centrale.

Au titre des règles spécifiques, il convient de signaler l'existence d'une réserve de réévaluation des devises en vue de la couverture du risque de change, en cas de besoin, afin de soustraire la performance de l'exercice des effets de l'évolution des cours des devises. Spécifiquement, la réserve de réévaluation des devises est alimentée, soit par l'excédent net latent des écarts de réévaluation mensuelle des devises, soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, sur Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA. Dès lors, les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve de réévaluation des devises.

Du fait du mode de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises, elle est classée dans les autres passifs du bilan. Ce traitement constitue une spécificité de la BCEAO par rapport aux exigences de classification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

### **2.2- IFRS nouvelles et révisées, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais sans effet sur les états financiers**

Au cours de la période considérée, aucune norme nouvelle, ni révisée, publiée par l'IASB devait être obligatoirement appliquée pour un exercice comptable ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **2.3- IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur**

La BCEAO n'a pas appliqué, par anticipation, les IFRS nouvelles et révisées qui ont été publiées mais non encore entrées en vigueur. Il s'agit de :

- IFRS 9 : Instruments financiers (1<sup>er</sup> janvier 2018) ;

- 
- IFRS 14 : Comptes de report réglementés (1<sup>er</sup> janvier 2016) ;
  - IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients (1<sup>er</sup> janvier 2016) ;
  - Amendements aux IAS 28 : « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » (1<sup>er</sup> janvier 2016) ;
  - Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles » (1<sup>er</sup> janvier 2016).

#### **2.4- Exercice**

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **2.5- Méthode d'évaluation**

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une devise autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.7). La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la BCEAO s'est effectuée au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises) qui sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les terrains et constructions sont réévalués à dire d'expert selon une périodicité de cinq ans.

A cet égard, les indicateurs les plus fiables de la valeur de marché encore appelée « Juste valeur » sont référencés sur les marchés dits actifs ou liquides. La juste valeur se définit comme « *Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation* ».

Un instrument financier coté est considéré comme l'étant sur un « marché actif » si, d'une part, ses cours sont régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et, d'autre part, ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères susvisés ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif.

S'agissant des terrains et constructions, en l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts évaluateurs est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par reconstitution pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en oeuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Conformément à IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les trois (03) niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : cours, à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, appliqués pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : soit le cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires, soit le cours sur des marchés non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires, soit toutes les autres techniques dont les données d'entrées sont basées sur des informations observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Niveau 3 : techniques d'évaluation de la juste valeur dont les données d'entrées ne sont pas observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Le tableau ci-dessous classe les éléments d'actif et de passif de la BCEAO comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2015 et 2014 en trois (03) niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en millions de FCFA)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Avoirs en or			780 079	760 464			780 079	760 464
Avoirs sur le FMI	746 461	644 976					746 461	644 976
Avoirs en monnaies étrangères								
- Avoirs dans la Zone Franc	3 450 636	3 154 714					3 450 636	3 154 714
- Correspondants en dehors de la Zone Franc	368 642	185 146					368 642	185 146
- Billets étrangers	20 550	12 167					20 550	12 167
- Portefeuilles de titres en devises	2 133 022	2 285 742					2 133 022	2 285 742
- Créances rattachées (intérêts courus)	25 530	27 221					25 530	27 221
Immobilisations (Terrains et constructions)					384 862	398 650	384 862	398 650
<b>Montant total des éléments d'actif évalués à la juste valeur</b>	<b>6 744 841</b>	<b>6 309 966</b>	<b>780 079</b>	<b>760 464</b>	<b>384 862</b>	<b>398 650</b>	<b>7 909 782</b>	<b>7 469 080</b>
Engagements en monnaies étrangères								
- Correspondants dans la Zone Franc	2 668						2 668	0
- Correspondants en dehors de la Zone Franc	1 270						1 270	0
- Dettes rattachées aux comptes ordinaires	15	18					15	18
- Autres emprunts	10 120	9 634					10 120	9 634
Engagements envers le FMI	1 849 007	1 684 679					1 849 007	1 684 679
<b>Montant total des éléments de passif évalués à la juste valeur</b>	<b>1 863 080</b>	<b>1 694 331</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 863 080</b>	<b>1 694 331</b>

---

Les actifs et passifs dont les valeurs sont basées sur des cours de marché actif, et qui sont par conséquent classés au niveau 1, comprennent les avoirs sur le FMI (Note 2.10), les avoirs en devises auprès des correspondants (Note 8) et les engagements envers les correspondants et le FMI (Notes 18 et 19). La Banque n'ajuste pas les cours de marché de ces éléments.

Concernant le niveau 2, les données d'entrées ne sont pas directement observables mais évaluées sur la base des cours de marché. Il regroupe les avoirs en or (Note 2.9).

La juste valeur de terrains et constructions, évaluée périodiquement, est déterminée conformément aux techniques correspondant au niveau 3.

## **2.6- Effets des transactions et événements**

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercice comptable, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

## **2.7- Opérations en devises**

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours fixing de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans les comptes de pertes et profits de la période, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises.

## **2.8- Impôts et taxes**

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités, annexé au Traité de l'UMOA.

## **2.9- Avoirs en or**

En l'absence d'une norme IAS/IFRS spécifique au traitement des avoirs en or, la BCEAO a mis en oeuvre les dispositions des paragraphes 10, 11 et 12 de IAS 8 « Méthodes comptables,

---

changements d'estimations comptables et erreurs ». A cet égard, les avoirs en or sont comptabilisés, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du trimestre.

L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global.

### **2.10- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI**

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI, à savoir le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de DTS, le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en FCFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de résultat.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de pertes et profits.

---

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de pertes et profits, en contrepartie de comptes d'ajustement.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de pertes et profits.

### **2.11- Avoirs en monnaies étrangères**

Les réserves de change de la BCEAO sont détenues dans des comptes à vue, des comptes à terme et investis dans des actifs obligataires.

### **2.12- Portefeuille - titres**

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont détenus à des fins de transaction et détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente.

- ***Actifs financiers détenus à des fins de transaction***

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés. Ils constituent un des éléments du poste « Avoirs en monnaies étrangères ».

- ***Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance***

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

Ils constituent un des composants du poste « Avoirs en monnaies étrangères ».

- ***Actifs financiers disponibles à la vente***

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils regroupent les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (02) catégories ci-dessus visées. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition,

---

coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous la rubrique « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de pertes et profits dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

• **Comptabilisation des titres en devises**

Les achats et ventes de titres en devises sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des titres. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

**2.13- Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

**2.14- Créances sur les établissements de crédit**

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et sont évaluées ultérieurement à leur valeur nominale tenant compte de leur échéance plus ou moins à court terme. Les intérêts sont portés au compte de pertes et profits. Une dépréciation est enregistrée en cas de survenance de difficultés de recouvrement.

**2.15- Créances monétaires sur les Trésors Nationaux**

Elles sont constituées par les concours consolidés sur les découverts statutaires. Il s'agit des concours accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des anciens Statuts. Ces concours directs consolidés, analysés comme des prêts, sont inscrits au bilan à leur

---

valeur nominale et sont également évalués en fin de période à leur valeur nominale en l'absence de coût de transaction lors de leur mise en place.

Conformément aux dispositions de ses Statuts, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaires directs aux Etats.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées aux allocations générale et spéciale de DTS, du 09 septembre 2009, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre et octobre 2009, puis en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contrevaletur en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat.

Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

L'encours de créance en souffrance sur un Etat membre de l'UMOA, quelle que soit sa nature, n'est pas provisionné.

#### **2.16- Titres de participation non consolidés et autres investissements financiers**

Les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celui du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités.

Toutefois, il ressort de l'analyse des dispositions des Statuts de la BOAD et du GIM-UEMOA que la BCEAO n'exerce pas de contrôle et ne dispose pas d'influence notable sur ces entités. Les participations de la BCEAO dans le capital de la BOAD et du GIM-UEMOA résultent essentiellement de dispositions institutionnelles de l'UMOA. En conséquence, l'application des normes IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » ne s'impose pas à la BCEAO pour le traitement comptable des participations dans le capital de ces entités.

Dans ce cas, ces participations sont traitées comme des instruments financiers selon la norme IAS 39. Spécifiquement, elles représentent des placements dans des instruments de capitaux propres. De ce fait, elles sont évaluées à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime correspondre à la juste valeur en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et des éléments disponibles tels que l'actualisation des flux de trésorerie futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux propres revenant à la BCEAO.

Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de résultat.

S'agissant des prêts ils sont comptabilisés à leur juste valeur (coût nominal). Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. En cas de dépréciation, l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé en compte de pertes et profits et devient réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres investissements financiers est effectué, afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Dans ce cas, une provision pour dépréciation est constatée.

### **2.17- Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués tous les cinq (05) ans.

L'évaluation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie des comptes d'immobilisations.

La BCEAO a procédé, au cours de l'exercice 2013, à l'expertise de son patrimoine immobilier (terrains et immeubles), avec date de référence le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les travaux ont été réalisés par des experts immobiliers sous l'égide du cabinet d'expertise comptable KPMG Sénégal.

Les résultats de la nouvelle réévaluation du patrimoine effectuée ont été intégrés dans les comptes de l'exercice 2013. Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durées de vie utile (ans)</b>
Terrains	Non amortissables
Constructions	20 à 60
Matériels et mobiliers	5 à 10
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Non amortissable

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

---

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs tels que :

- l'importance significative de la perte de valeur constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché ;
- l'inadéquation de l'actif au marché ;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté de comptabiliser les immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif. Ces produits différés sont repris en comptes de pertes et profits sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels ils sont associés.

## **2.18- Immeubles de placement**

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrain ou bâtiment) détenus par la Banque pour en retirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût amorti. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

---

### **2.19- Stocks de billets et monnaies non émis**

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

### **2.20- Billets et monnaies en circulation**

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur faciale ou valeur nominale et ultérieurement évalués à leur valeur nominale du fait de leur composante d'exigibilité à vue.

### **2.21- Comptes créditeurs et dépôts**

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale et sont évalués ultérieurement à leur valeur nominale car payables à vue. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de pertes et profits.

### **2.22- Transferts à exécuter**

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### **2.23- Engagements en monnaies étrangères**

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de résultat.

### **2.24- Provisions pour risques et charges**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

---

## 2.25- Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres.

S'agissant des engagements au titre des médailles de travail, ils sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision.

## 2.26- Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

### *✎ Réserve pour Risques Bancaires Généraux*

La Banque Centrale constitue une réserve affectée à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. La réserve, créé en 2000, est dotée par un prélèvement sur le bénéfice lorsque les raisons de prudence l'imposent.

### *✎ Réserve sur risques de refinancement*

Cette réserve représente 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de Banque Centrale. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

---

### **2.27- Instruments dérivés**

A la date de clôture, le 31 décembre 2015, la BCEAO n'a réalisé aucune opération sur des instruments dérivés.

### **2.28- Autres engagements hors bilan**

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations. Les autres engagements hors bilan sont composés notamment d'engagements sur titres, d'engagements de garantie ainsi que de valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés en hors-bilan à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

### **2.29- Reconnaissance des produits et des charges**

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de pertes et profits ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

### **2.30- Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relatives aux estimations**

L'établissement des états financiers, sur la base des normes IFRS et des règles spécifiques à la Banque Centrale, nécessite des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles.

---

Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après :

**Principaux jugements :**

- *Juste valeur par le résultat* : la classification d'un actif ou d'un passif financier à la juste valeur par le résultat satisfait aux critères y relatifs conformément aux dispositions de IAS 39.
- *Recouvrement des créances sur les Etats* : au terme de l'exercice 2015, la Banque a examiné les créances sur les Etats membres de l'UMOA et a conclu à leur recouvrement futur, tenant compte de leur caractère souverain et en l'absence d'indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements sur les flux de trésorerie futurs estimés.
- *Consolidation* : la BCEAO a exploité les dispositions des normes IAS 28, IFRS 10 et IFRS 11 afin de déterminer les entités qu'elle contrôle et qui pourraient être consolidées le cas échéant.

**Principales estimations :**

- *Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti* : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses actifs financiers mesurés au coût amorti pour déterminer si une dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.
- *Avantages postérieurs à l'emploi* : la valeur actuelle des obligations liées aux engagements de retraite et aux médailles de travail est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. Pour sa part, à la fin de chaque exercice, le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de ces obligations correspond au taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA. Les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement par les Services compétents de la Banque.

---

### **2.31- Evénements postérieurs à la date de clôture**

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

### **2.32- Changement de méthodes, d'estimations comptables**

Aucun changement de méthode ou d'estimation comptables n'est intervenu en 2015.

### **Note 3 – Gestion des risques**

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO.

La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit mesure la capacité de l'émetteur des obligations à honorer ses engagements (paiement périodique des coupons et remboursement du principal à l'échéance).

Il est apprécié sur la base d'un « rating » minimum, car les objectifs de gestion contraignent la BCEAO à la souscription d'instruments financiers offrant un degré élevé de liquidité et de sécurité, apprécié à partir du rating ainsi que du statut de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Le rating renseigne sur la qualité de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Il est constitué des notes attribuées par des agences spécialisées et indépendantes telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA. Il donne des indications sur l'aptitude de l'émetteur du titre ou du dépositaire d'un placement en espèces à faire face au paiement des intérêts et du capital. Le rating fait l'objet d'évaluations périodiques.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir trouver un acquéreur pour un titre que l'on désire revendre, ou de ne pouvoir revendre un titre sans affecter substantiellement son prix de marché.

Au regard de la contrainte de liquidité plus ou moins forte pesant sur les réserves de change, les contreparties privilégiées par la Banque Centrale sont celles qui présentent un risque de

---

type « souverain ». Toutefois, la BCEAO admet dans son univers d'investissement des risques autres que souverains qui bénéficient d'un rating élevé et dont les supports offrent un degré de liquidité proche de celui de titres d'Etat.

- **Risque de marché**

Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de marché.

- ✓ **Risque de change**

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente et ceux détenus jusqu'à l'échéance étant libellés en euros, ils ne sont pas soumis au risque de change.

La Banque Centrale assure une gestion active du risque de change sur les opérations avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Des opérations de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion du Fonds de liquidité. Pour la gestion du risque de change, il a été développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la « Value At Risk » (VAR). En outre, les règles de gestion du portefeuille en devises de la Banque Centrale instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives).

Par ailleurs, des opérations de change sont également effectuées avec les banques de l'Union, leur couverture est assurée de façon systématique et immédiate par des opérations de change conclues avec des correspondants extérieurs. Ce dispositif permet d'atténuer le risque de change.

- ✓ **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt associé aux placements obligataires est celui d'une variation des taux d'intérêt sur le marché et de l'impact de cette variation sur le prix des obligations. Il est apprécié en fonction des différents portefeuilles ou catégories d'actifs.

- ✕ *Actifs financiers détenus à des fins de transaction*

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont réévalués mensuellement à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur de marché. Sur cette base, ils sont exposés aux risques de taux d'intérêt. En pratique, cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre détenu à des fins de transaction et inversement.

---

Le risque de taux d'intérêt sur le Fonds de liquidité, constitué de titres détenus à des fins de transaction et qui fait l'objet d'une gestion active, est géré de manière relative par rapport à un portefeuille de référence ou « benchmark » dont les caractéristiques traduisent les choix à moyen terme du couple risque/rentabilité de la Banque Centrale.

La mesure du risque de taux d'intérêt est effectuée au travers de la duration qui est définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt. Afin de limiter les risques pris lors des investissements, le cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO a limité l'écart maximal de duration entre les Fonds abritant les titres détenus à des fins de transaction et leur portefeuille de référence ou « benchmark ».

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont constitués de titres d'Etat et d'agences.

*x Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont réévalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui lui même est déterminé à la date d'acquisition du titre. Ainsi, la variation des taux d'intérêt sur les marchés financiers n'a pas d'influence sur la comptabilisation des titres détenus jusqu'à l'échéance, sauf en cas de cession anticipée des titres.

*x Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués ultérieurement à leur juste valeur au cours du jour le plus récent ou à leur valeur de marché (mark to market) et sont donc exposés aux risques de taux d'intérêt. De ce fait, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre disponible à la vente et inversement.

La mesure du risque de taux d'intérêt est également effectuée au travers de la duration, définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

*✓ Autres risques de marché*

Les autres risques de marché sont les risques que la valeur des instruments financiers varie en raison de facteurs autres que les cours des devises et les taux d'intérêts.

---

- **Risques opérationnels**

La BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques.

Ce dispositif a été réaménagé en 2013 par la mise en place d'une Démarche de Maîtrise des Risques Opérationnels (DMAR) ayant abouti à une nouvelle cartographie des risques ainsi qu'un guide méthodologique permettant notamment une claire compréhension des concepts relatifs au risque opérationnel. Le dispositif intègre également des activités d'audit interne et d'inspection.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

#### **Note 4 – Centralisation des comptes et audit et approbation des comptes**

##### **4.1- La centralisation des comptes**

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

##### **4.2- Audit et approbation des comptes**

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

Conformément à l'article 87 de ses Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale. Le Commissaire Contrôleur est également chargé du contrôle de la comptabilité du Siège.

Le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, lors de sa session de juin 2015, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2015, 2016 et 2017. A cet égard, le Cabinet Ernst & Young Sénégal (Racine) a été désigné comme Commissaire Contrôleur et a audité les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

#### Note 5 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/15 en FCFA	31/12/14 en FCFA	Variation en %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	164,060	146,890	11,69
1 Yen chinois (CNY)	92,900	87,050	6,72
1 Dollar des Etats Unis (USD)	602,510	540,280	11,52
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	893,740	842,160	6,12
1 Franc suisse (CHF)	605,410	545,540	10,97
1 Yen japonais (JPY)	5,005	4,517	10,80
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	834,922	782,764	6,66
1 Dollar canadien (CAD)	433,950	466,440	-6,97
1 kilogramme d'or	21 358 705,418	20 821 372,761	2,58
1 Once d'or	664 330,000	647 623,000	2,58

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2015	2014
janvier	818,019	744,576
février	821,340	734,837
mars	841,051	735,325
avril	822,602	733,957
mai	831,458	742,620
juin	824,500	742,450
juillet	834,196	750,782
août	821,910	755,228
septembre	821,914	772,877
octobre	831,706	774,289
novembre	850,819	769,460
décembre	834,922	782,764

## INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

### Bilan Actif

#### Note 6 – Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/15		31/12/14		Variation	
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Or en dépôt au Siège	119 713,03	79 529	119 714,82	77 530	1 999	3
Or en dépôt à la Banque de France	1 054 521,73	700 550	1 054 348,87	682 821	17 729	3
Or solde compte poids	0,00	0	173,32	112	-112	-100
Or en cours de route	0,00	0		1	-1	-100
<b>Total</b>	<b>1 174 234,76</b>	<b>780 079</b>	<b>1 174 237,01</b>	<b>760 464</b>	<b>19 615</b>	<b>3</b>

L'augmentation de 19 615 millions des avoirs en or est liée à l'effet de l'appréciation du cours moyen de l'once d'or sur la période, qui passe de 647 623 FCFA à fin décembre 2014 à 664 330 FCFA à fin décembre 2015. Le volume du stock d'or est de 36 522,7837 kg ou 1 174 234,76 onces au 31 décembre 2015.

#### Note 7 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est, en outre, dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS, destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA, sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrevaletur en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
  - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de

déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;

- les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
  - les tirages dont l'objet est de suppléer des baisses de recettes de l'Etat ;
  - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrevaletur n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que du montant du principal à rembourser.
  - La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.
  - La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaletur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/15		31/12/14		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve	44 754 313	27 227	83 768 936	25 384	1 843	7
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	861 438 781	719 234	791 543 487	619 592	99 642	16
<b>Total</b>	<b>906 193 094</b>	<b>746 461</b>	<b>875 312 423</b>	<b>644 976</b>	<b>101 485</b>	<b>16</b>

- **Position de réserve**

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12/15		31/12/14		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Quotas FMI	855 800 000	714 526	855 800 000	669 889	44 637	7
FMI, Compte N°1	-758 848 749	-633 579	-716 356 081	-560 738	-72 841	-13
FMI, Compte Titres	-52 196 938	-43 580	-55 674 982	-43 580	0	0
Ajustement FMI compte N°1	(*)	-9 487	(*)	-37 289	27 802	75
Ajustement FMI compte Titres	(**)	-653	(**)	-2 898	2 245	77
<b>Total</b>	<b>44 754 313</b>	<b>27 227</b>	<b>83 768 937</b>	<b>25 384</b>	<b>1 843</b>	<b>7</b>

(\*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte N°1 n'est pas associé au poste FMI Compte N°1 en DTS

(\*\*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS

La hausse de la position de réserve d'un exercice à un autre s'explique par l'effet combiné du volume et du prix des DTS. En effet, le montant de la position de réserve est passé de 83 768 936 DTS au 31 décembre 2014 à 44 754 313 DTS au 31 décembre 2015. Le cours du DTS est ressorti à 834,922 FCFA au 31 décembre 2015 contre 782,764 FCFA au 31 décembre 2014.

- **Avoirs en DTS**

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12/15		31/12/14		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
DTS détenus	598 346 451	499 573	699 956 056	547 901	-48 328	-9
BCEAO, son compte au FMI	263 092 330	219 661	91 587 431	71 691	147 970	206
<b>Total</b>	<b>861 438 781</b>	<b>719 234</b>	<b>791 543 487</b>	<b>619 592</b>	<b>99 642</b>	<b>16</b>

D'une année à l'autre, les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit.

	DTS
<b>Solde au 31/12/14</b>	<b>699 956 056</b>
Acquisitions (+)	0
Cessions (-)	101 534 798
Rémunérations perçues (+)	349 383
Commissions payées (-)	424 190
<b>Solde au 31/12/15</b>	<b>598 346 451</b>

## Note 8 – Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la Zone Franc, ceux détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la Zone Franc, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	3 450 636	3 154 714	295 922	9
Correspondants en dehors de la Zone Franc	368 642	185 146	183 496	99
Billets étrangers	20 550	12 167	8 383	69
Portefeuille de titres	2 133 022	2 285 742	-152 720	-7
Créances rattachées (intérêts courus)	25 530	27 221	-1 691	-6
<b>Total</b>	<b>5 998 380</b>	<b>5 664 990</b>	<b>333 390</b>	<b>6</b>

- **Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc**

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc, essentiellement en euros, sont constitués par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes éventuelles (soldes créditeurs) auprès de ces derniers.

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 04 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union ainsi que de l'Avenant signé le 20 septembre 2005, une partie de leurs avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Compte d'opérations (Trésor français)	3 404 968	3 097 724	307 244	10
Correspondants dans la Zone Franc :				
▪ compte ordinaire à la Banque de France	0	31 942	-31 942	-100
▪ comptes ordinaires chez les autres correspondants	45 669	25 049	20 620	82
<b>Total montants bruts (1)</b>	<b>3 450 637</b>	<b>3 154 715</b>		
Provisions (2)	-1	-1	0	0
<b>Montants nets (1) – (2)</b>	<b>3 450 636</b>	<b>3 154 714</b>	<b>295 922</b>	<b>9</b>

- **Correspondants en dehors de la Zone Franc**

Cette rubrique est ventilée comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Comptes ordinaires chez Correspondants hors Zone Franc	212 122	26 172	185 950	710
Placements en devises étrangères	156 520	154 422	2 098	1
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4 898	4 552	346	8
<b>Total montants bruts (1)</b>	<b>373 540</b>	<b>185 146</b>		
Provisions (2)	-4 898	0	-4 898	0
<b>Montants nets (1) – (2)</b>	<b>368 642</b>	<b>185 146</b>	<b>183 496</b>	<b>99</b>

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants domiciliés hors Zone Franc. Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme.

Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de

Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

Le mécanisme multilatéral de compensation ayant été définitivement clôturé en 2010, comme convenu lors de la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité des Gouverneurs qui s'est tenue à Banjul le 29 juillet 2010, la créance concernée a été dépréciée en totalité.

- **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15		31/12/14	
	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)	Montants en devises	Contrevaleur (en millions de F CFA)
EUR	27 594 931,0	18 102	15 714 145,5	10 308
USD	3 245 307,0	1 955	2 565 879,0	1 386
CHF	450 520,0	273	585 340,0	320
GBP	246 300,0	220	182 220,0	153
<b>Total</b>		<b>20 550</b>		<b>12 167</b>

- **Portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Titres en devises	1 771 839	1 959 681	-187 842	-10
Parts de fonds commun de placement détenues	361 183	326 061	35 122	11
<b>Total</b>	<b>2 133 022</b>	<b>2 285 742</b>	<b>-152 720</b>	<b>-7</b>

→ **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres en devises s'analysent comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Titres en devises détenus à des fins de transaction	20 465	23 011	-2 546	-11
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1 751 374	1 936 670	-185 296	-10
<b>Total</b>	<b>1 771 839</b>	<b>1 959 681</b>	<b>-187 842</b>	<b>-10</b>

✓ **Titres en devises détenus à des fins de transaction**

a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	15 318	13 552	1 766	13
Obligations	5 147	9 459	-4 312	-46
<b>Total</b>	<b>20 465</b>	<b>23 011</b>	<b>-2 546</b>	<b>-11</b>

b) Ventilation par devises

(en millions de FCFA)

	31/12/2015		31/12/2014	
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	2 669 952 180,71	1 751 374	2 952 433 915,67	1 936 670
USD	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 669 952 180,71</b>	<b>1 751 374</b>	<b>2 952 433 915,67</b>	<b>1 936 670</b>

c) Ventilation selon le mode de valorisation

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Titres en devises cotés	20 465	23 011	-2 546	-11
Titres en devises non cotés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20 465</b>	<b>23 011</b>	<b>-2 546</b>	<b>-11</b>

## d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Etats	15 318	13 552	1 766	13
Institutions monétaires	5147	9459	-4 312	-46
Entreprises	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20 465</b>	<b>23 011</b>	<b>-2 546</b>	<b>-11</b>

## ✓ Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance

## a) Ventilation par catégorie de titres

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	1 694 454	1 869 339	-174 885	-9
Obligations	56 920	67 331	-10 411	-15
Autres	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 751 374</b>	<b>1 936 670</b>	<b>-185 296</b>	<b>-10</b>

## b) Ventilation par devise

(en millions de FCFA)

	31/12/2015		31/12/2014	
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	2 669 952 180,71	1 751 374	2 952 433 915,67	1 936 670
USD	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 669 952 180,71</b>	<b>1 751 374</b>	<b>2 952 433 915,67</b>	<b>1 936 670</b>

## c) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(en millions de FCFA)

	31/12/15		31/12/14		Variation	%
	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille		
Etats	1 694 454	97%	1 869 339	97%	-174 885	-9
Institutions parapubliques	-		-		-	-
Institutions supranationales	56 920	3%	67 331	3%	-10 411	-15
Entreprises	-		-		-	-
<b>Total</b>	<b>1 751 374</b>	<b>100%</b>	<b>1 936 670</b>	<b>100%</b>	<b>-185 296</b>	<b>-10</b>

## d) Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
≤ 1 an	192 329	245 334	-53 005	-22
> 1 an et ≤ 5 ans	756 350	757 448	-1 098	0
> 5 ans	802 695	933 888	-131 193	-14
<b>Total</b>	<b>1 751 374</b>	<b>1 936 670</b>	<b>-185 296</b>	<b>-10</b>

→ **Parts de fonds commun de placement détenues**

La BCEAO a souscrit, en novembre 2015, à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP K, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré, en 2013, au Fonds RAMP (Reserves Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale. A fin décembre 2015, le montant de ces parts a évolué comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement BISIP K	240 839	218 622	22 217	10
Parts de Fonds Commun de Placement RAMP	120 344	107 439	12 905	12
<b>Total</b>	<b>361 183</b>	<b>326 061</b>	<b>35 122</b>	<b>11</b>

- **Créances rattachées**

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Créances rattachées au compte d'opérations	5 766	5 191	575	11
Créances rattachées aux autres comptes ordinaires	-	-	-	-
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	5	24	-19	-79
Créances rattachées aux instruments financiers	19 759	22 006	-2 247	-10
<b>Total</b>	<b>25 530</b>	<b>27 221</b>	<b>-1 691</b>	<b>-6</b>

#### Note 9 – Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement, les encours de pension de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market et de marché monétaire ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Effets pris sur le guichet du prêt marginal	723 004	113 580	609 424	537
Effets pris en pension au marché monétaire	2 570 000	2 450 000	120 000	5
Autres créances sur établissements de crédit	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-
Créances rattachées (intérêts courus)	2 975	1 874	1 101	59
<b>Total des montants bruts (1)</b>	<b>3 295 979</b>	<b>2 565 454</b>	<b>730 525</b>	<b>28</b>
Provisions pour créances en souffrance (2)	-	-	-	-
<b>Montants nets (1) - (2)</b>	<b>3 295 979</b>	<b>2 565 454</b>	<b>730 525</b>	<b>28</b>

## Note 10 – Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique comprend les créances monétaires, les créances financières détenues sur les Trésors Nationaux des États de l'Union et les concours adossés aux allocations de DTS.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Créances monétaires sur les Trésors Nationaux	236 203	235 730	473	0
Créances financières sur les Trésors Nationaux	247 038	154 565	92 473	60
Concours adossés aux allocations de DTS	296 020	363 879	-67 859	-19
<b>Total</b>	<b>779 261</b>	<b>754 174</b>	<b>25 087</b>	<b>3</b>

### • Créances monétaires sur les Trésors Nationaux

Les créances monétaires sont constituées principalement par les découverts statutaires consolidés et les créances rattachées. Elles se ventilent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Comptes Courants Postaux	0	0	0	-
Concours sur valeurs publiques	0	0	0	-
Autres concours monétaires	223 841	183 030	40 811	22
▪ Créances gelées consolidées des établissements de crédit	-	-	-	-
▪ Découverts statutaires consolidés	223 841	183 030	40 811	22
Créances rattachées	12 362	52 700	-40 338	-77
<b>Total</b>	<b>236 203</b>	<b>235 730</b>	<b>473</b>	<b>0</b>

### • Créances financières sur les Trésors Nationaux

Les créances financières concernent les créances sur positions extérieures débitrices des États, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Créances sur positions extérieures des Etats	17 145	17 145	0	0
Autres créances financières	229 893	135 599	94 294	70
Créances rattachées	0	1 821	-1 821	-100
<b>Total</b>	<b>247 038</b>	<b>154 565</b>	<b>92 473</b>	<b>60</b>

Les autres créances financières regroupent les taxes à récupérer sur les États de l'Union, les dépenses réglées pour le compte des Trésors Nationaux et les autres créances qui découlent de diverses conventions signées avec certains Etats de l'Union.

- **Concours adossés aux allocations de DTS**

Les concours adossés aux allocations de DTS représentent la contrevaletur en FCFA du montant des allocations générale et spéciale de DTS, respectivement en date du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, effectuées par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur des Etats de l'Union, conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'Union en ses sessions extraordinaires du 27 juillet 2009 et du 28 mai 2011.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Concours adossés aux allocations de DTS	296 020	363 415	-67 395	-19
Créances rattachées	0	464	-464	-100
<b>Total</b>	<b>296 020</b>	<b>363 879</b>	<b>-67 859</b>	<b>-19</b>

La baisse de 67 859 millions enregistrée s'explique par les règlements effectués par les Etats membres au titre du remboursement des échéances des concours adossés à l'allocation générale de DTS.

### Note 11 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Fonds Monétaire International	1 061 080	998 755	62 325	6
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	18 102	22 434	-4 332	-19
<b>Total</b>	<b>1 079 182</b>	<b>1 021 189</b>	<b>57 993</b>	<b>6</b>

Le poste Fonds Monétaire International est constitué de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE), de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et de la Facilité de Crédit Rapide (FCR).

Il se détaille ainsi qu'il suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	68 589	83 983	-15 394	-18
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	79 122	79 122	0	0
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	913 369	835 650	77 719	9
<b>Total</b>	<b>1 061 080</b>	<b>998 755</b>	<b>62 325</b>	<b>6</b>

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et les Etats, la BCEAO reçoit les tirages en devises effectués par les pays de l'UMOA auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contrevaletur en FCFA des tirages est reversée aux Etats avec qui la BCEAO signe une convention et établit un échéancier de remboursement en FCFA. Le poste Fonds Monétaire International comprend les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure au passif au niveau des engagements envers le FMI.

Au 31 décembre 2015, les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

(en millions de FCFA)

	FCR	FEC	FPCE	Total
<b>Solde au 31/12/14</b>	<b>79 122</b>	<b>835 650</b>	<b>83 983</b>	<b>998 755</b>
Tirages (+)	0	141 349	0	141 349
Remboursements (-)	0	63 631	15 393	79 024
Autres (+/-)	0	0	0	0
<b>Solde au 31/12/15</b>	<b>79 122</b>	<b>913 368</b>	<b>68 590</b>	<b>1 061 080</b>

### Note 12 – Autres investissements financiers

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Titres de participation non consolidés (1)	141 191	91 381	49 810	55
Provisions (2)	-5 672	-5 672	-	-
<b>Montants nets (1) – (2)</b>	<b>135 519</b>	<b>85 709</b>	<b>49 810</b>	<b>58</b>
Créances rattachées aux titres de participation	181	181	-	-
<b>Total</b>	<b>135 700</b>	<b>85 890</b>	<b>49 810</b>	<b>58</b>

La situation des participations non consolidées se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

PAYS	ORGANISMES	BRUT				PROVISIONS					NET 31/12/15
		31/12/14	+	-	31/12/15	01/01/14	31/12/14	+	-	31/12/15	
BURKINA	Mines de Guiro	400			400	400	400			400	0
COTE D'IVOIRE	BIDI	261			261	261	261			261	0
	CCI	1 600			1 600	1 600	1 600			1 600	0
	BNDA	508			508	508	508			508	0
	CAISTAB	NS			NS	NS	NS			NS	NS
MALI	BDM SA	600		600	0						0
NIGER	Crédit du Niger	157			157	157	157			157	0
	SONIBANK	200		200	0						0
SENEGAL	CNCA	345			345						345
	BHS	100		100	0						0
	BNDS	150			150	150	150			150	0
	SOFISEDIT	210			210	210	210			210	0
	SONAGA	15			15	15	15			15	0
	SONEPI	10			10	10	10			10	0
	SOSEPRA	5			5	5	5			5	0
	SICAP	N/S			NS						NS
SIEGE	BOAD	78 622	50 682		129 304	-	-				129 304
	C 2 I	2 356			2 356	2 356	2 356			2 356	0
	AFREXIMBANK	687			687						687
	SWIFT	121	28		149						149
	SCIE-SA	134			134						134
	GIM-UEMOA	4 900			4 900						4 900
	ICADE ex CIRP	N/S			NS						NS
<b>TITRES DE PARTICIPATION LIBERES NON CONSOLIDES</b>		<b>91 381</b>	<b>50 710</b>	<b>900</b>	<b>141 191</b>	<b>5 672</b>	<b>5 672</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 672</b>	<b>135 519</b>

D'une année à une autre, la variation enregistrée correspond principalement à la libération de la quote-part de la BCEAO dans le capital appelé non encore versé de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ainsi qu'à la sortie de titres de participation initialement détenus dans diverses entités.

Sur la base des dernières informations disponibles sur la situation financière de ces organismes, aucun ajustement de provisions n'a été effectué au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, les actions gratuites attribuées à la BCEAO par les organismes dans lesquels elle détient une part du capital se récapitulent comme ci-après.

Pays	Organismes	Nombre d'actions gratuites	Valeur d'attribution (En millions de FCFA)
SENEGAL	BHS	15 000	150
NIGER	SONIBANK	15 000	150
<b>TOTAL</b>		<b>30 000</b>	<b>300</b>

### Note 13 – Immobilisations nettes

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/2014 après reclassement	Reclassement	31/12/2014 avant reclassement	Variation
Biens immobiliers de placement	4 457	1 340	0	1 340	3 117
Autres immobilisations	426 676	433 370	-136 036	569 406	-6 694
<b>Total</b>	<b>431 133</b>	<b>434 710</b>	<b>-136 036</b>	<b>570 746</b>	<b>-3 577</b>

Les immobilisations nettes sont détaillées comme suit.

- **Biens immobiliers de placement**

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », la BCEAO détient deux (02) immeubles de placement au 31 décembre 2015.

Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit.

✓ **Valeurs brutes**

(en millions de FCFA)

	Immeubles de placement
<b>Valeur brute au 31 décembre 2014</b>	<b>7 568</b>
Entrées	-
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	15 131
<b>Valeur brute au 31 décembre 2015</b>	<b>22 699</b>

✓ *Cumul des amortissements*

(en millions de FCFA)

	<b>Immeubles de placement</b>
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2014</b>	<b>6 228</b>
Amortissements de l'exercice	156
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	11 858
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2015</b>	<b>18 242</b>

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	<b>Immeubles de placement</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2014</b>	<b>1 340</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2015</b>	<b>4 457</b>

Au 31 décembre 2015, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à chacun des immeubles de placement, leur valeur recouvrable respective étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

• *Autres immobilisations*

Au 31 décembre 2015, les autres immobilisations se décomposent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/2014 après reclassement	Reclassement	31/12/14 avant reclassement	Variation
Immobilisations financières	0	0	-136 036	136 036	0
Immobilisations incorporelles	235	456	0	456	-221
Autres immobilisations corporelles	402 406	418 386	0	418 386	-15 980
Avances et acomptes versés sur immobilisations	24 035	14 528	0	14 528	9 507
<b>Total</b>	<b>426 676</b>	<b>433 370</b>	<b>-136 036</b>	<b>569 406</b>	<b>-6 694</b>

→ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit.

✓ **Valeurs brutes**

(en millions de FCFA)

	<b>Logiciels</b>
<b>Valeur brute au 31 décembre 2014</b>	<b>7 386</b>
Entrées	74
Sorties	-10
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	
<b>Valeur brute au 31 décembre 2015</b>	<b>7 450</b>

✓ **Cumul des amortissements et des provisions**

(en millions de FCFA)

	<b>Logiciels</b>
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2014</b>	<b>6 930</b>
Amortissements de l'exercice	291
Amortissements liés aux éléments sortis	-3
Ajustement des provisions	-7
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	4
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2015</b>	<b>7 215</b>

✓ **Valeurs nettes comptables**

(en millions de FCFA)

	<b>Logiciels</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2014</b>	<b>456</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2015</b>	<b>235</b>

→ **Autres immobilisations corporelles**

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

(en millions de FCFA)

	Valeurs nettes comptables Au 31/12/15	Valeurs nettes comptables Au 31/12/14	Variation	%
Terrains	152 299	152 299	-	-
Constructions	232 563	246 351	-13 788	-6
Matériel et mobilier	6 416	8 332	-1 916	-23
Matériel de transport	1 710	1 991	-281	-14
Patrimoine artistique	9 418	9 413	5	-
<b>Total</b>	<b>402 406</b>	<b>418 386</b>	<b>-15 980</b>	<b>-4</b>

Les mouvements au cours de l'exercice 2015 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

✓ **Valeurs brutes**

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2014	152 299	573 521	54 561	6 428	9 417	796 226
Entrées		2 471	1 128	338	5	3 942
Sorties		-8 008	-1 466	-389		-9 863
Ecart de réévaluation		682				682
Autres mouvements (reclassements/régularisations)		-14 998	140	0	-4	-14 862
Valeurs brutes au 31 décembre 2015	152 299	553 668	54 363	6 377	9 418	776 125

✓ *Cumul des amortissements et des provisions*

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2014		327 170	46 229	4 437	4	377 840
Amortissements de l'exercice		6 945	2 789	614		10 348
Amortissements liés aux éléments sortis		-6 377	-1 456	-384		-8 217
Amortissements des composants réévalués		6 411	0			6 411
Ajustement des provisions		-1 631	-47		-4	-1 682
Autres mouvements (reclassements/régularisations)		-11 413	432	0		-10 981
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2015		321 105	47 947	4 667	0	373 719

✓ *Valeurs nettes comptables*

(en millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2014	152 299	246 351	8 332	1 991	9 413	418 386
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2015	152 299	232 563	6 416	1 710	9 418	402 406

→ *Avances et acomptes versés sur immobilisations*

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	510	510	0	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	23 525	14 018	9 507	68
<b>Total</b>	<b>24 035</b>	<b>14 528</b>	<b>9 507</b>	<b>65</b>

## Note 14 – Autres actifs

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/2014 après reclassement	Reclassement	31/12/14 avant reclassement	Variation	%
Prêts au personnel	49 445	50 030	50 030	0	-585	-1
Dépôts et cautionnements	84	116	116	0	-32	-28
Produits divers à encaisser	611	583		583	28	5
Stocks de matériel d'émission	26 507	32 497		32 497	-5 990	-18
Valeurs à l'encaissement	46 732	12 360		12 360	34 372	278
Compensation	3 454	17 065		17 065	-13 611	-80
Avances au personnel	726	644		644	82	13
Opérations à régulariser Actif	366	264		264	102	39
Dépenses d'investissement à classer	1 621	787		787	834	106
Autres comptes d'ordre	83 536	129 886		129 886	-46 350	-36
<b>Total montants bruts (1)</b>	<b>213 082</b>	<b>244 232</b>	<b>50 146</b>	<b>194 086</b>	<b>-31 150</b>	<b>-13</b>
<i>Provisions (2)</i>	<i>-20 237</i>	<i>-15 224</i>		<i>-15 224</i>	<i>-5 013</i>	<i>33</i>

Les **prêts au personnel** sont constitués des sommes consenties par la Banque Centrale à ses agents sur une durée supérieure à 12 mois.

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits sur activités STAR-UEMOA et SICA-UEMOA de décembre 2015 non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

La **compensation** représente le solde du compte de compensation de la BCEAO et retrace les valeurs qui y sont présentées ou reçues. Conformément aux règles de fonctionnement du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), le règlement intervient avec décalage d'un jour pour les chèques.

Les **avances au personnel** sont des avances sur salaire, dont la durée maximale de remboursement est de 12 mensualités.

Les **opérations à régulariser Actif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **dépenses d'investissement à classer** portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'achat n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus ou livrés.

Les provisions constituées sur les autres actifs se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/14	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/15
Provisions pour dépréciation des comptes de dépôts chez les Correspondants	1	4 898	0	4 899
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks	1 509	0	0	1 509
Provisions pour créances en souffrance sur débiteurs divers	1 972	234	119	2 087
Provisions sur les comptes transitoires et d'attente	11 742	0	0	11 742
<b>Total</b>	<b>15 224</b>	<b>5 132</b>	<b>119</b>	<b>20 237</b>

## Bilan Passif et capitaux propres

### Note 15 – Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Billets en circulation	5 694 435	5 082 455	611 980	12
Monnaies en circulation	168 569	165 322	3 247	2
<b>Total</b>	<b>5 863 004</b>	<b>5 247 777</b>	<b>615 227</b>	<b>12</b>

### Note 16 – Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptables publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	142 012	122 927	19 085	16
Banques et Institutions communes de l'Union	289 207	391 632	-102 425	-26
Banques inscrites dans les Etats	1 813 060	1 399 966	413 094	30
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	2 142	1 749	393	22
Trésors Nationaux et autres comptables publics	1 039 519	1 090 776	-51 257	-5
Autres comptes de dépôts	131 687	90 106	41 581	46
<b>Total</b>	<b>3 417 627</b>	<b>3 097 156</b>	<b>320 471</b>	<b>10</b>

Les soldes s'analysent comme suit :

a) Banques et Institutions étrangères

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Comptes courants ordinaires	120 538	97 543	22 995	24
FMI Compte N°2	42	79	-37	-47
Dépôts à échéance	21 314	25 205	-3 891	-15
Dettes rattachées (intérêts courus)	118	100	18	18
<b>Total</b>	<b>142 012</b>	<b>122 927</b>	<b>19 085</b>	<b>16</b>

b) Banques et institutions communes de l'Union

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	54 591	165 810	-111 219	-67
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	24 211	15 685	8 526	54
CRRAE, Remboursement prêt BCEAO	0	0	0	0
Autres Institutions communes	210 382	210 119	263	0
Dettes rattachées (intérêts courus)	23	18	5	28
<b>Total</b>	<b>289 207</b>	<b>391 632</b>	<b>-102 425</b>	<b>-26</b>

c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptes publics

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires et de règlements.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Banques inscrites dans les Etats	1 813 060	1 399 966	413 094	30
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	2 142	1 749	393	22
<i>Sous-total (1)</i>	<i>1 815 202</i>	<i>1 401 715</i>	<i>413 487</i>	<i>29</i>
Trésors Nationaux et autres comptes publics	1 038 535	1 089 692	-51 157	-5
Dettes rattachées (intérêts courus)	984	1 084	-100	-9
<i>Sous-total (2)</i>	<i>1 039 519</i>	<i>1 090 776</i>	<i>-51 257</i>	<i>-5</i>
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>2 854 721</b>	<b>2 492 491</b>	<b>362 230</b>	<b>15</b>

d) Autres comptes de dépôts

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Dépôts du Personnel	7 441	6 042	1 399	23
Dépôts divers (organismes publics)	104 003	78 939	25 064	32
Autres comptes de dépôts	20 243	5 125	15 118	295
<b>Total</b>	<b>131 687</b>	<b>90 106</b>	<b>41 581</b>	<b>46</b>

### Note 17 – Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	61 681	17 698	43 983	249
Transferts Extérieur/UMOA reçus	10 589	219	10 370	4 735
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	46	2	44	2 200
Dispositions internes (intra pays)	150	0	150	0
<b>Total</b>	<b>72 466</b>	<b>17 919</b>	<b>54 547</b>	<b>304</b>

### Note 18 – Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Correspondants dans la Zone Franc	2668	0	2 668	-
Correspondants en dehors de la Zone Franc	1270	0	1 270	-
Dettes rattachées aux comptes ordinaires	15	18	-3	-17
Autres emprunts	10 120	9 634	486	5
<b>Total</b>	<b>14 073</b>	<b>9 652</b>	<b>4 421</b>	<b>46</b>

Le montant des autres emprunts correspond essentiellement aux sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

### Note 19 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n° 7.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
DTS alloués	683 544	640 843	42 701	7
Dettes rattachées aux allocations de DTS	57	54	3	6
Facilité de Protection contre les Choc Exogènes (FPCE)	77 002	88 656	-11 654	-13
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	999 193	871 488	127 705	15
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	89 211	83 638	5 573	7
<b>Total</b>	<b>1 849 007</b>	<b>1 684 679</b>	<b>164 328</b>	<b>10</b>

La hausse de 164 328 millions ou 10 % des engagements s'explique essentiellement par l'évolution du solde net des transactions au titre des divers tirages effectués par les États auprès du FMI.

### Note 20 – Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Valeurs à l'encaissement non disponibles	37 979	15 256	22 723	149
Fonds d'Actions Spécifiques	1 659	1 659	-	-
Fonds de stabilité financière	14 778	2 778	12 000	432
Créditeurs divers Etats	52 070	48 335	3 735	8
Opérations à régulariser Passif	8 513	2 270	6 243	275
Versements restant à effectuer sur titre de participation	46 763	0	46 763	0
Autres comptes d'ordre	34 320	21 587	12 733	59
<b>Total</b>	<b>196 082</b>	<b>91 885</b>	<b>104 197</b>	<b>113</b>

Les **valeurs à l'encaissement non disponibles** représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **Fonds d'Actions Spécifiques** a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon certaine dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **versements restant à effectuer sur titres de participation** représentent la quote-part non encore versée de capital appelé par les entités dans lesquelles la BCEAO détient des actions.

#### **Note 21 – Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit.

*(en millions de FCFA)*

	31/12/14	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/15
Provisions pour engagements de retraite	59 283	5 580	0	64 863
Provisions pour gratification pour médailles du travail	10 541	6 056	0	16 597
<b>Total</b>	<b>69 824</b>	<b>11 636</b>	<b>0</b>	<b>81 460</b>

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront exécutées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel, des gratifications pour médailles de travail ainsi que de divers engagements.

Les provisions pour engagements de retraite de l'exercice 2015 se détaillent comme suit.

(en millions de FCFA)

<b>Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2014</b>	<b>59 283</b>
Coûts des services rendus au cours de l'année (+)	6 157
Intérêts générés au cours de l'année (+)	3 295
Autres mouvements (+/-)	-1 951
Ecart actuariels (+/-)	4 965
Régularisations (+/-)	-6 886
<b>Provision pour engagements de retraite au 31 décembre 2015</b>	<b>64 863</b>

#### **Note 22 : Réserve de réévaluation des devises**

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change. La situation de la réserve de réévaluation des devises se présente comme suit au 31 décembre 2015.

(En millions de FCFA)

	<b>Encours au 31/12/14</b>	<b>Dotations</b>	<b>Prélèvements</b>	<b>Encours au 31/12/15</b>
<b>Réserve de réévaluation des devises</b>	<b>118 561</b>	<b>6 100</b>	<b>49 435</b>	<b>75 226</b>

Le montant de 6 100 millions correspond à la dotation de la réserve de réévaluation des devises, effectuée par affectation du résultat de l'exercice 2014, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 30 mars 2015.

S'agissant du prélèvement de 49 435 millions, il a été effectué pour couvrir, à due concurrence, le résultat latent net de change déficitaire au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

---

**Note 23 : Réserve de réévaluation des instruments financiers**

Créée en 2009, la réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de pertes et profits de la BCEAO.

A l'instar de la réserve de réévaluation des devises, la réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Au 31 décembre 2015, la situation de la réserve de réévaluation des instruments financiers s'est stabilisée.

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/14	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/15
<b>Réserve de réévaluation des instruments financiers</b>	<b>69 161</b>	<b>3 532</b>	<b>0</b>	<b>72 693</b>

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été dotée de 3 532 millions par affectation du résultat de l'exercice 2014, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 30 mars 2015.

## Note 24 – Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation
Capital social	134 120	134 120	-
Prime d'adhésion	43 587	43 587	-
Réserve statutaire	67 060	67 060	-
Réserve Générale	304 856	304 856	-
Autres Réserves	47 083	47 083	-
Réserve de réévaluation Or	541 029	521 412	19 617
Réserve pour Risques de Refinancement	51 722	38 264	13 458
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900	-
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234	-
Réserve de réévaluation Immeubles	410 238	409 556	682
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078	-
Réserves pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	-
Ecart actuariels au titre du régime à prestations définies	-4 965	0	-4 965
Report à nouveau	0	3 813	-3 813
<b>Total</b>	<b>1 747 942</b>	<b>1 722 963</b>	<b>24 979</b>

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale (Cf. 2.26).

Le Fonds pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires (Cf. 2.26).

La réserve de réévaluation Or enregistre les écarts de réévaluation du stock d'or monétaire de la Banque.

## Note 25 – Ventilation de l'actif et du passif par monnaie

En 2015, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit. (en millions de FCFA)

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR (1)	-	780 079	-	-	-	780 079
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	746 461	-	-	746 461
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 260 407	522 888	-	209 314	5 771	5 998 380
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	-	3 293 286	3 293 286
CREANCES SUR LES ETAB. FINANCIERS	-	-	-	-	2 693	2 693
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	779 261	779 261
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	1 079 182	1 079 182
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	-	687	-	-	135 013	135 700
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	-	4 457	4 457
IMMOBILISATIONS	-	-	-	-	426 676	426 676
ACTIF DIVERS	9	18 077	-	-	174 759	192 845
<b>TOTAL (1)</b>	<b>5 260 416</b>	<b>1 321 731</b>	<b>746 461</b>	<b>209 314</b>	<b>5 901 098</b>	<b>13 439 020</b>
PASSIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	-	5 863 004	5 863 004
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	4 676	3 195	-	-	3 409 756	3 417 627
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	-	72 466	72 466
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	2 718	1 554	9 786	-	15	14 073
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	1 849 007	-	-	1 849 007
PASSIF DIVERS	-	-	-	-	2 222 843	2 222 843
<b>TOTAL (2)</b>	<b>7 394</b>	<b>4 749</b>	<b>1 858 793</b>		<b>11 568 084</b>	<b>13 439 020</b>
<b>ECART (1 - 2)</b>	<b>5 253 022</b>	<b>1 316 982</b>	<b>(1 112 332)</b>	<b>209 314</b>	<b>(5 666 986)</b>	<b>-</b>

(1) : Les avoirs en or sont réévalués sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres (Cf. Note 2.9)

## Note 26 – Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2015, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

(en millions de FCFA)

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR	700 550	-	-	79 529	780 079
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	746 461	-	-	746 461
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 389 549	522 936	80 124	5 771	5 998 380
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	3 293 286	3 293 286
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	2 693	2 693
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	779 261	779 261
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	135 700	135 700
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	1 079 182	1 079 182
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	1 178	-	-	3 279	4 457
IMMOBILISATIONS	-	-	-	426 676	426 676
ACTIF DIVERS	9	18 077	-	174 759	192 845
<b>TOTAL (1)</b>	<b>6 091 286</b>	<b>1 287 474</b>	<b>80 124</b>	<b>5 980 136</b>	<b>13 439 020</b>
PASSIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE& M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	5 863 004	5 863 004
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	4 676	3 195	-	3 409 756	3 417 627
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	72 466	72 466
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	2 718	11 340	-	15	14 073
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	1 849 007	-	-	1 849 007
PASSIF DIVERS	-	-	-	2 222 843	2 222 843
<b>TOTAL (2)</b>	<b>7 394</b>	<b>1 863 542</b>		<b>11 568 084</b>	<b>13 439 020</b>
<b>ECART (1 - 2)</b>	<b>6 083 892</b>	<b>(576 068)</b>	<b>80 124</b>	<b>(5 587 948)</b>	<b>-</b>

## Note 27 – Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2015, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

(en millions de FCFA)

ACTIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
AVOIRS EN OR	780 079	-	-	-	780 079
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	746 461	-	-	-	746 461
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	4 090 496	156 511	192 328	1 559 045	5 998 380
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	3 293 286	-	-	-	3 293 286
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	2 693	-	-	-	2 693
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	29 507	36 325	36 874	676 555	779 261
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	6 459	38 644	46 442	987 637	1 079 182
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	135 700	135 700
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	4 457	4 457
IMMOBILISATIONS	-	-	-	426 676	426 676
ACTIF DIVERS	108 998	11	37 164	46 672	192 845
<b>TOTAL (1)</b>	<b>9 057 979</b>	<b>231 491</b>	<b>312 808</b>	<b>3 836 742</b>	<b>13 439 020</b>
PASSIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	5 863 004	-	-	-	5 863 004
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	3 409 756	-	-	7 871	3 417 627
TRANSFERTS A EXECUTER	72 466	-	-	-	72 466
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	3 988	-	-	10 085	14 073
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	6 459	38 644	46 442	1 757 462	1 849 007
PASSIF DIVERS	196 082	49 440	-	1 977 321	2 222 843
<b>TOTAL (2)</b>	<b>9 551 755</b>	<b>88 084</b>	<b>46 442</b>	<b>3 752 739</b>	<b>13 439 020</b>
<b>ECART (1 - 2)</b>	<b>(493 776)</b>	<b>143</b>	<b>266 366</b>	<b>84</b>	<b>-</b>

**Note 28 – Engagements hors bilan***(en millions de FCFA)*

	<b>31/12/15</b>	<b>31/12/14</b>	<b>Variation</b>
Opérations de change au comptant en FCFA	-	-	-
(achats)	-	-	-
(ventes)	-	-	-
Engagements reçus sur prêts	19 250	-	19 250
Autres engagements donnés en FCFA	-	-	-
Autres engagements donnés en devises	3	3	-
Autres engagements reçus en FCFA	4 093	4 173	-80
Valeurs sous dossier	28 459	28 209	250
Participations à libérer en FCFA	387 896	234 896	153 000
Participations à libérer en devises	1 084	1 044	40
« X », son compte titres indisponibles	3 655 872	2 421 317	1 234 555

- **Engagements de change au comptant**

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usage (2 jours).

- **Autres engagements donnés**

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

- **Autres engagements reçus**

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation
Valeurs reçues en garantie d'avance	0	0	0
Cautions reçues en garantie	3 662	3 329	333
Autres engagements reçus	431	844	-413
<b>Total</b>	<b>4 093</b>	<b>4 173</b>	<b>-80</b>

- **Valeurs sous dossier**

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

- **Participations à libérer**

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (387 896 millions en 2015 contre 234 896 millions FCFA en 2014 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (1 084 millions FCFA, soit 1,8 million de dollars US depuis 2005).

- **Comptes titres indisponibles**

Il s'agit de titres publics ou privés reçus en garantie par la BCEAO en contrepartie des opérations de refinancement des établissements de crédit sur le marché monétaire et au guichet permanent de prêt marginal.

## INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Note 29 – Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>161 086</b>	<b>143 341</b>	<b>17 745</b>
▪ <b>Produits sur les avoirs extérieurs</b>	<b>24 658</b>	<b>18 176</b>	<b>6 482</b>
- Compte d'opérations	23 559	17 458	6 101
- Intérêts sur avoirs en devises	1 099	718	381
* Produits reçus du FMI	341	617	-276
* Produits en autres devises	758	101	657
▪ <b>Produits sur opérations de crédit</b>	<b>83 899</b>	<b>64 892</b>	<b>19 007</b>
- Refinancement	65 824	51 063	14 761
- Consolidation concours statutaires	7 107	857	6 250
- Pénalités sur Réserves obligatoires	810	899	-89
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	10 158	12 073	-1 915
▪ <b>Produits sur portefeuille de titres</b>	<b>52 529</b>	<b>60 273</b>	<b>-7 744</b>
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	48 944	52 833	-3 889
- Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	1 426	2 240	-814
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	77	549	-472
- Profits latents sur bons du Trésor	1	1	0
- Profits latents sur bons du Trésor	429	849	-420
- Profits latents sur obligations détenues à des fins de transaction	195	54	141
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	1 457	3 747	-2 290
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>6 746</b>	<b>5 971</b>	<b>775</b>
▪ <b>Intérêts versés à la clientèle</b>	<b>4 683</b>	<b>3 998</b>	<b>685</b>
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	4 453	3 847	606
- Intérêts versés aux autres Organismes	230	151	79
▪ <b>Intérêts versés au FMI &amp; autres correspondants</b>	<b>398</b>	<b>556</b>	<b>-158</b>
- Intérêts versés au FMI	354	548	-194
- Intérêts versés aux autres correspondants	44	8	36
▪ <b>Charges sur portefeuille de titres</b>	<b>1 665</b>	<b>1 417</b>	<b>248</b>
- Charges sur bons du trésor détenus à des fins de transaction	13	10	3
- Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	370	483	-113
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	831	308	523
- Pertes latentes sur obligations détenues à des fins de transaction	167	326	-159
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	284	290	-6
<b>Résultat net d'intérêts</b>	<b>154 340</b>	<b>137 370</b>	<b>16 970</b>

### Note 30 – Résultat net de change

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	306 620	174 287	132 333	76
Charges sur opérations de change (-)	354 033	218 505	135 528	62
<b>Total</b>	<b>-47 413</b>	<b>-44 218</b>	<b>-3 195</b>	<b>7</b>

→ Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	12 486	3 619	8 867	245
Gains latents sur opérations en devises	294 134	170 668	123 466	72
<b>Total</b>	<b>306 620</b>	<b>174 287</b>	<b>132 333</b>	<b>76</b>

→ Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	10 462	2 072	8 390	405
Pertes latentes sur opérations en devises	343 571	216 433	127 138	59
<b>Total</b>	<b>354 033</b>	<b>218 505</b>	<b>135 528</b>	<b>62</b>

### Note 31 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Produits divers	4 213	3 848	365	9
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	508	513	-5	-1
Produits exceptionnels	13 886	295	13 591	4 607
Profits sur exercices antérieurs	1 063	1 466	-403	-27
<b>Total</b>	<b>19 670</b>	<b>6 122</b>	<b>13 548</b>	<b>221</b>

### Note 32 – Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Achat de signes monétaires	19 151	25 626	-6 475	-25
Variation de stocks de signes monétaires	5 990	702	5 288	-753
Assurance de signes monétaires	239	250	-11	-4
Transport de signes monétaires	4 345	5 032	-687	-14
<b>Total</b>	<b>29 725</b>	<b>31 610</b>	<b>-1 885</b>	<b>-6</b>

### Note 33 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	915	785	130	17
Dépenses de Personnel	91 409	87 974	3 435	4
Impôts et taxes non recouvrables	189	210	-21	-10
Travaux et services extérieurs	17 754	17 320	434	3
Transports et déplacements	1 679	2 177	-498	-23
Frais divers de gestion	4 476	4 593	-117	-3
Frais de représentation	198	168	30	18
<b>Total</b>	<b>116 620</b>	<b>113 227</b>	<b>3 393</b>	<b>3</b>

Les dépenses de personnel se composent des rémunérations, allocations familiales, charges sociales, frais médicaux ainsi que des œuvres sociales.

### Note 34 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Dépenses sur exercices antérieurs	360	1 541	-1 181	-77
Charges exceptionnelles	2 860	1 374	1 486	108
<b>Total</b>	<b>3 220</b>	<b>2 915</b>	<b>305</b>	<b>10</b>

### Note 35 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(en millions de FCFA)

	31/12/15	31/12/14	Variation	%
Dotations aux amortissements	17 946	13 122	4 824	37
Reprises d'amortissements	-	-	-	-
Dotations aux provisions	20 640	3 352	17 288	516
Reprises de provisions	-8 741	-1 382	-7 359	-532
<b>Total</b>	<b>29 845</b>	<b>15 092</b>	<b>14 753</b>	<b>98</b>

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amointrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable 2015 conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.17.

---

**DIVERS****Note 36 - Opérations avec les parties liées**

La Banque Centrale désigne comme parties liées :

- les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA ;
- les membres du Conseil d'Administration ;
- les membres des Conseils Nationaux de Crédit et du Comité de Politique Monétaire ;
- les membres du Comité d'Audit ;
- le haut management de l'Institution comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres responsables de direction.

Sous le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, la Banque Centrale est administrée par :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit, (un dans chacun des Etats de l'Union).

Aucune transaction financière n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, les membres du Comité d'Audit, le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

Les responsables de direction de la BCEAO bénéficient de prêts aux mêmes conditions que celles accordées aux membres du personnel.

Les membres des Organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

**Note 37 – Procédure judiciaire**

Au 31 décembre 2015, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

---

**Note 38 – Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2015 n'est intervenu et qui soit de nature à remettre en cause la fiabilité des informations contenues dans les comptes établis à cette date.